



L'Union, le 30 avril 2020

## Conseil Municipal du 29 avril 2020

### Compte-rendu

#### Appel nominatif

##### Désignation d'un secrétaire de séance

*M. Yvan Navarro a été désigné secrétaire de séance.*

#### 1- Information du Maire

##### Modalités techniques mises en place pour l'organisation de la réunion à distance

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le Maire peut décider que la réunion du Conseil Municipal se tienne par visioconférence ou à défaut par audioconférence.

Les modalités techniques mises en place pour cette réunion ont été les suivantes :

- Utilisation de l'application de téléconférence JITSI,
- Du vendredi 24 au lundi 27 avril, réunions de test avec les membres du conseil municipal,
- Mercredi 29 avril à 17h40 : un agent de l'administration a envoyé l'invitation par courriel à l'ensemble des élus du conseil municipal, ce courriel a permis à chaque élu de rejoindre la séance via leur ordinateur ou leur smartphone.

La publicité de cette séance du Conseil Municipal a été assurée selon les moyens habituels.

#### 2- Administration générale

##### Réunion du conseil municipal à distance

Vu l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19,

Vu la convocation du 22 avril 2020 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions du conseil municipal,

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la séance du 29 avril 2020 selon les modalités suivantes :

- La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de l'audioconférence ou de la vidéoconférence. L'outil utilisé est le suivant : JITSI,
- L'identification des participants se fera par appel nominatif, les participants (audio) attesteront sur l'honneur de leur identité,
- La demande de prise de parole se fera par l'utilisation de l'option « levé de doigt » de l'application JITSI,
- Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public selon le procédé habituel : qui vote contre ? Qui s'abstient ?
- Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique via la page Facebook « <https://fr-fr.facebook.com/villedelunion> »

L'enregistrement de la séance se fera via le flux Facebook. Les échanges seront retranscrits au procès-verbal qui sera adopté par un conseil municipal ultérieur et conservés selon les modalités fixées par les archives départementales.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'approuver la tenue des réunions du conseil municipal à distance.
- 

*Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la tenue des réunions du conseil municipal à distance dans les conditions arrêtées ci-dessus.*

### **3- Gestion de la crise sanitaire covid-19**

Monsieur Le Maire présente un bilan des actions menées.

### **4- Questions diverses**

↳ *La séance est levée à 19 heures 54 minutes*

Le Maire  
Marc PÈRE  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFFÉ

